

■ tribunal

Enfant handicapé : pas de peine requise contre le gynécologue

C'aurait dû être un des plus beaux jours de sa vie. Un de ceux dont on se remémore inlassablement le sourire aux lèvres. Le 29 juillet 2000, après un accouchement difficile à la clinique Saint-Jean de Cagnes-sur-Mer, Sandrine donnait naissance à un enfant lourdement handicapé.

Pour les parents du petit Philippe, un seul responsable : le gynécologue. Ils lui reprochent une mauvaise gestion de l'accouchement, des prises de décision inadaptées et tardives.

Poursuivi pour blessures involontaires, le praticien de 58 ans, qui aujourd'hui exerce à Nice, s'est expliqué, lundi, devant le tribunal correctionnel de Grasse.

Après 9 heures de débat, l'audition de plusieurs témoins et experts, le tribunal, présidé par Emmanuelle De Rosa, a mis sa décision en délibéré au 11 février.

« Un mauvais pressentiment »

Le 28 juillet 2000 vers 17 heures, Sandrine Giardina est admise à la clinique. A 3h20 du matin le 29 juillet, la sage-femme appelle le docteur Toufic Seklaoui.

« J'avais un mauvais pressentiment » se souvient-elle à la barre. Col de l'utérus fermé et apparition d'une bosse sero-sanguine⁽¹⁾ au niveau de la tête de l'enfant.



En 2000, après un accouchement difficile à la clinique Saint-Jean de Cagnes-sur-Mer, Sandrine, ici en famille, donnait naissance à un enfant lourdement handicapé. (Photo R. Ray)

Le médecin décide de faire poser une péridurale. A 6 heures, il estime que la tête du bébé est « un peu redescendue », mais mal positionnée parce que trop en arrière. Le gynécologue utilise des spatules. Rien n'y fait.

A 7 heures passées, la patiente est transférée au bloc opératoire pour une césarienne. Une nouvelle difficulté se présente : la tête du bébé, trop engagée dans le bassin, est enclavée. A nouveau le praticien utilise des spatules. A 8 heures, Philippe vient au monde. Il souffre d'infirmité motrice d'origine cérébrale.

« Une erreur de débutant »

« Le Dr Seklaoui s'est trompé

de A à Z » a plaidé M^e Bourgin pour la partie civile.

« Pour moi, le bébé n'était pas engagé. Je ne comprends pas pourquoi le médecin n'a tout de suite pratiqué une césarienne » a déclaré la sage-femme Laurence Boullier.

Pour le Dr Bernard Ségui, obstétricien, « le Dr Seklaoui a commis une erreur de diagnostic. Une erreur de débutant ! Il a pris la bosse sero-sanguine pour une tête engagée. »

« Le cerveau a été privé d'oxygène pendant l'accouchement, conclut le neurologue Bernard Echenne de Montpellier, et n'a pas pu se développer normalement dans les jours à venir. » L'enfant est atteint de microcéphalie.

Mais pour l'expert judiciaire Claude Racinet de Grenoble, cette dernière « n'est pas liée exclusivement à l'accouchement ».

Quelles sont donc les causes de l'état de l'enfant ?

« Je n'ai pas compris, a indiqué le prévenu. A la naissance, le bébé était rose, il respirait normalement, son cœur battait normalement. » En défense, M^e Abeille a plaidé « l'absence de faute caractérisée ».

« Il y a un doute, a considéré le vice-procureur Thierry Bonifay. Dans ces conditions, je ne peux pas faire autrement que de m'en rapporter. »

MATHILDE TRANOY

1. Bosse violacée, formée de sérum sanguin qui disparaît sans traitement.